

« *S'est-on inquiété jusque-là de ces étrangetés?* »

Le terme de passage à l'acte a envahi le discours commun pour désigner le passage à une action violente auto ou hétéro-agressive qui fait rupture dans la continuité du comportement d'un sujet. Dans les années 20, le développement de la criminologie avait posé déjà la question de la responsabilité pénale des criminels dont les crimes semblaient parfois immotivés. Les juges interrogeaient le savoir clinique des psychiatres. Cette période a été marquée par des articles fameux sur lesquels nous reviendrons qu'ils soient psychiatriques ou psychanalytiques. Ces débats interrogeaient l'implication du sujet dans ses actes. Lacan, en prise avec cette modernité, n'a fait l'économie d'aucun savoir et ne s'est épargné aucune approche, dès sa thèse en 1932 pour appréhender la « machinerie du passage à l'acte » à partir d'un cas de paranoïa. Nous pourrions dire que l'objet de la recherche de Lacan, dès cette période, interroge le concept de continuité discontinuité dans la structure. Le passage à l'acte en est la forme éponyme.

Aujourd'hui, à mesure que la fragmentation clinique en item fait autorité dans les classifications psychiatriques, le passage à l'acte devient de plus en plus énigmatique. La psychose s'appréhende désormais dans un arc tensionnel où s'écrit d'un côté la fragmentation de l'item clinique de l'autre l'unité dramatique du passage à l'acte, l'un n'ayant plus aucun rapport avec l'autre. C'est ainsi que se sont multipliés les travaux sociologiques, éducatifs, juridiques, épidémiologiques voire génétiques pour rendre compte de la multiplication de gestes meurtriers émanant d'enfants, adolescents, d'adultes.

Sans reprendre de façon approfondie le cas bien connu d'Aimée, nous reprendrons surtout, un texte de Lacan destiné à un plus large public intitulé « Motifs du crime paranoïaque : le crime des sœurs Papin » dans lequel il développe son étude du passage à l'acte pour aboutir au stade du miroir en 1936. Ce texte est écrit trois mois après le procès et paraît initialement dans la revue *Le Minotaure* en décembre 1933.

Lacan distinguera soigneusement au fil de son élaboration en particulier dans le séminaire X, le passage à l'acte de l'acting-out sur lequel nous nous pencherons, pour arriver à cette formulation selon laquelle le paradigme de l'acte est l'acte suicidaire, là où s'opère la séparation définitive avec l'Autre que J.-A. Miller commente dans son article « Jacques Lacan : Remarques sur son concept de passage à l'acte ».

Dominique Laurent